



TRIEUX INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219 JUILLET / AOÛT 2023

Trioux

EDAT

FÊTE NATIONALE

Samedi 8 juillet
à partir de 14h00
au stade de Trieux

 **Restauration**
Buvette
Pâtisserie

JEUX
Pêche aux canards
Château gonflable
Baby Foot Humain
de 14h à 18h

 **Le duo Giombetti (chanson)**
Ambiance DJ avec DIM ANIMATION

Revue Cabaret
PRECIOUS DIAMOND à 20h30
Défilé de lampions à 21h30
Feu d'artifice à 23h00

organisé par l'EDAT

image de stockist sur Freepik - Affiche par Visuelle

RENTRÉE

2023 • 2024

CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE



INSCRIPTION DU 1 JUIN AU 7 JUILLET 2023*

*Tout dossier incomplet ne sera pas traité

- PAR INTERNET : www.reseualefil.fr
- À LA BOUTIQUE LE FIL VAL DE BRIEY : **Place Raymond Poincaré**

0 800 710 054

Service & appel
gratuits

Mon RÉSEAU
Le fil
FACILITER INNOVER LIER

CARTE OBLIGATOIRE
À LA RENTRÉE

ST2b
Syndicat de Transports du Bassin de Briey

TRIEUX PRATIQUE

ATTENTION HORAIRES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

À partir du lundi 10/07 jusqu'au vendredi 01/09

Lundi 8h/12h et 13h30/17h30

Mardi, Jeudi et Vendredi 8h/12h et 13h30/15h30

Mercredi 8h/12h

☎ 03 82 46 56 00 ✉ accueil.trieux@orange.fr

Site internet : trieux.net

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture

07 57 00 15 10

CITYALL : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville. **ECOWATT** disponible sur Cityall.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30. Congés annuels du **21 juillet au 21 août**

PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2^{ème} jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou 03.74.85.57.00 de 8h15 à 9h15.

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Juillet, Août et Septembre 2007** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

VACANCES SCOLAIRES : Du samedi 8 juillet au dimanche 3 septembre.

RENTRÉE 2023 : Inscription à l'école JULES VALLÈS

Les parents qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) nés en 2020 à l'école de TRIEUX pour la prochaine rentrée de septembre 2023 peuvent se présenter en Mairie, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de santé. Ils obtiendront **un dossier d'inscription qui sera à déposer en Mairie.**

Par la suite, le directeur Arnaud BORDI contactera les familles pour finaliser l'inscription.

CONCILIATEURS DE JUSTICE

Depuis janvier 2020, les litiges inférieurs à 5 000 € doivent faire l'objet d'une conciliation préalable avant d'être présentés au tribunal judiciaire de BRIEY. Ils concernent : les litiges et troubles du voisinage, les relations entre bailleur et locataire, les litiges de la consommation, les problèmes de copropriété, les litiges entre personnes, les litiges entre commerçants, les litiges en droit rural, les litiges en matière prud'homale. Sur notre secteur, vous pouvez contacter : Mme OBRIOT, permanences à la Mairie de BRIEY uniquement sur rendez-vous tous les lundis après-midi de 13h30 à 16h30 au 06 64 27 72 50 ou coordonnées des autres conciliateurs sur le site de la Mairie : trieux.net.

L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes
www.coeurdupayshaut.fr

SIRTOM

 03 82 20 22 00 Page FB : Sirtom

Site internet : www.sirtom.fr  communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchetterie.

Présenter le contrat de location au gardien et une pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchèterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

LE TRI SÉLECTIF

Le SIRTOM simplifie et élargit ses consignes de tri. Vous pourrez déposer tous vos emballages en vrac, bien vidés dans votre sac.

C'est simple, tous se trient : les emballages en métal (même les plus petits comme les capsules de café ou les capsules de bouteilles), tous les papiers, tous les emballages en carton et briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, mais aussi pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sachets et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Que faire en cas de doute concernant le tri des emballages ?

Pour le moindre doute, il existe un outil pratique : l'application mobile « Guide du tri » de CITEO.

TRI SÉLECTIF : les mardis 11 et 25 juillet / 8 et 22 août.

Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

COLLECTE DES VÉGÉTAUX : le samedi 15 juillet, les vendredis 28 juillet / 11 et 25 août.

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

ÉCHOS DE LA CITÉ

Commémoration de la Fête Nationale VENDREDI 14 JUILLET 2023

Rassemblement au Monument aux Morts à **10H30**

Ouverture par l'Harmonie Municipale de Trieux

Pot de l'Amitié en Mairie

La population est vivement invitée
à participer à cette commémoration.

DU 07/07 AU 02/09

HORAIRES D'ÉTÉ DU BUREAU DE POSTE

Fermé le lundi

Mardi, Mercredi et Jeudi

9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30

Fermé le vendredi

Samedi 9h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

FERMETURE BOULANGERIE

- La Boulangerie BECK sera fermée du lundi 17 au lundi 31 juillet inclus.
- La Boulangerie LA MIE DU TERROIR ne fermera pas cet été.

FOURNITURES SCOLAIRES

Le syndicat inter scolaire du collège de Tucquegnieux change son fonctionnement de distribution des fournitures scolaires, pour l'ensemble des élèves (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), qui fréquenteront lors de la prochaine rentrée scolaire le collège Joliot CURIE de Tucquegnieux. Pour récupérer son colis, les élèves résidents dans la commune devront se présenter en mairie à partir du lundi 21 Août.

**ARRÊTÉ DU MAIRE D'INTERDICTION AUX
CONDUCTEURS DE LAISSER TOURNER LEUR
MOTEUR THERMIQUE
EN STATIONNEMENT OU À L'ARRÊT
EN DEHORS DE LA CIRCULATION**

Il est interdit aux conducteurs de véhicule à moteur thermique de laisser tourner leur moteur en stationnement ou à l'arrêt en dehors de la circulation. Ne sont pas concernés : les véhicules de secours, de services publics en intervention, à mission frigorifiques transportant des denrées alimentaires ; ni le préchauffage des moteurs en cas de températures négatives.

La Gendarmerie de Trieux est chargée de l'exécution du présent arrêté. Les infractions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur par une contravention de 4^{ème} classe de 135 €.

**ARRÊTÉ DU MAIRE RÈGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT ZONES BLEUES**

Des zones bleues ont été créées dans différents secteurs de la commune. Elles sont opérationnelles depuis le 10 octobre. La Gendarmerie verbalisera toute utilisation non autorisée des parkings réservés aux handicapés.

ARRÊTE DU MAIRE

Il est interdit pour les mineurs de moins de 16 ans, sans l'accompagnement d'une personne détentrice de l'autorité parentale, d'aller et venir sur les voies communales sur certaines zones communales de 22h à 6h du 30/06 au 30/12/2023. Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur ainsi qu'une reconduite au domicile.

TRAVAUX D'ÉLAGAGE SUR LA COMMUNE

La Sté RTE va entreprendre des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement des lignes à haute tension du 31/07 au 31/12/2023. Renseignements en Mairie.

URBANISME

Affichage obligatoire des autorisations délivrées en construction suite au permis de construire et déclaration préalable.

Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : urbanisme.trieux@orange.fr

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à urbanisme@coeurdupayshaut.fr ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité coeurdupayshaut.fr. Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m² vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme).

À savoir : Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

**OUVERTURE DE LA CHASSE
AU SANGLIER, RENARD ET TIR D'ÉTÉ
DU CHEVREUIL**

La chasse du sanglier, du chevreuil d'été (uniquement le brocard) et du renard débutera le jeudi 1^{er} juin 2023 uniquement à l'affût et à l'approche dans la forêt communale et sur l'ensemble de la plaine de Trieux.

DANS LA FORÊT COMMUNALE DE TRIEUX

Ouverture tous les jours. L'affût et l'approche sont une chasse individuelle, le chasseur est posté sur un mirador ou une chaise d'affût à une hauteur de 3m environ.

10 miradors et 1 chaise d'affût sont installés dans la forêt communale de Trieux.

Ces miradors et chaises sont installés en pleine forêt à l'écart des grands chemins et à proximité des grosses coulées de passage du gibier. Les tirs effectués sont des tirs courts et fichants (maximum 60m).

L'affût et l'approche se pratiquent tôt le matin 1h avant le lever du soleil jusqu' à 7h et tard le soir de 20h à 1 h après le coucher du soleil.

DANS LA PLAINE DE TRIEUX

Ouverture tous les jours. Comme pour le bois l'affût et l'approche en plaine sont une chasse individuelle, le chasseur est posté sur un mirador ou une chaise d'affût à une hauteur de 3m environ.

En plaine 4 miradors d'affûts sont installés. Ces postes d'affûts sont disposés afin de surveiller les passages empruntés par les sangliers pour aller dans les champs de maïs, colza, blé dans lesquels ils créés des dégâts importants.

Les tirs effectués sont des tirs courts et fichants maximum 80 m et généralement à la lunette.

L'affût et l'approche se pratiquent tôt le matin 1h avant le lever du soleil jusqu' 7h et tard le soir de 20h à 1h après le coucher du soleil. Attention la chasse à l'affût et à l'approche a lieu également dans les bois et plaines des communes environnantes mais pas forcément dans les mêmes conditions.

Vous pouvez connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Mthe et Melle en allant sur le site internet de la FDC54. www.fdc54.com (Saisie en ligne ; calendrier ; pour les autres usagers de la nature ; massif 4A ; sélectionnez la commune qui vous intéresse).

INSCRIPTIONS POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE 2023

- L'inscription des affouagistes se fera en mairie du 1/9/2023 au 15/9/23 inclus.
- Uniquement des affouagistes de la commune.
- Les affouagistes devront remplir personnellement une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils font du bois pour leurs besoins personnels.
- Les nouveaux affouagistes devront fournir un justificatif comme quoi ils utilisent le bois comme moyen de chauffage. (Facture poêle à bois, incère de cheminée) Les affouagistes qui ont déjà fourni ce justificatif n'ont plus à le fournir.

- **(Pour les nouveaux affouagistes, pas de justificatif, pas d'inscription)**

- Chaque affouagiste devra fournir lors de l'inscription une attestation de responsabilité civile qui le couvre pour une activité bois pour 2023/2024.

- **(Pas d'attestation de RC, pas d'inscription)**

- Les affouagistes doivent faire eux-mêmes l'abattage, le façonnage et le stérage des bois qui constituent leur lot.

- Les affouagistes qui font débarder leur lot par une tierce personne devront remplir la partie débardage sur la feuille de déclaration sur l'honneur.

- Les personnes qui se chauffent au bois et qui sont dans l'impossibilité de faire du bois par eux-mêmes pourront le faire réaliser par des affouagistes de la commune, ils rempliront alors la partie prévue à cet effet sur la feuille de déclaration sur l'honneur.

- Les affouagistes qui n'ont pas respecté le règlement d'exploitation des affouages en forêt communale ne seront pas inscrits.

- Les affouagistes inscrits qui n'auront pas réglé leur facture de bois des années précédentes pour le **16/10/2023** ne seront pas convoqués pour le tirage au sort des lots.

MISE À JOUR DU PLAN CADASTRAL DE TRIEUX

Le service du cadastre va entreprendre la mise à jour des plans cadastraux de notre commune. Ces travaux se dérouleront entre **le 7 juin et le 30 septembre 2023**. Un géomètre professionnel, habilité par carte professionnelle passera dans la commune durant cette période afin de mesurer les constructions et les additions de constructions ne figurant pas sur le plan cadastral. Un arrêté préfectoral sera affiché au moins 10 jours avant le début de l'opération.

NOUVEAU Transport Bus

Ligne 602 BRIEY <> LUXEMBOURG

Le réseau de bus transfrontaliers RGTR étoffe son offre en direction des frontaliers lorrains. Une nouvelle liaison de bus transfrontalières est effective **à partir du 21 mai 2023** et reliera le Val de Briey à Luxembourg via Esch-sur-Alzette. La **ligne 602** desservira le **Val-de-Briey, Avril, Trieux, Audun-le-Roman, Beuvillers, Aumetz,**

Audun-le-Tiche, Esch-sur-Alzette, Luxembourg Ville via La Cloche d'Or offrant ainsi une alternative à la voiture. Contacts : ST2B 03 82 33 89 25 ou RGTR 00352 24 65 24 65 - mobiliteit.lu – mobiliteit app. La fiche horaire est disponible en Mairie.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 9 JUIN 2023**

La réunion a débuté le 9 juin 2023 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur KOCIAK Jean-Claude.

Membres présents :

M. BARBERIO Antoine, M. BOSSI Yoann, M. CERONE Antony, Mme CIPRIANI Christiane, Mme DELLES Nathalie, Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme FILLGRAFF Monique, M. GIANGRANDI Patrick, M. HENRY Pascal, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, M. MARZEK Jean-Pierre, Mme MILIZIANO Jennifer, Mme SABBA Barissa, M. TELLIER Olivier, M. TOMC Claude, Mme VAN MEEL Lucie

Membres absents représentés :

Madame MANGEOT Nathalie Pouvoir donné à Mme MILIZIANO Jennifer

Monsieur MENGHI Marizio Pouvoir donné à M KOCIAK Jean-Claude

Monsieur RIANI Gérald Pouvoir donné à M GIANGRANDI Patrick

Madame THIRION WATRIN Frédérique Pouvoir donné à Mme SABBA Barissa

Monsieur THOMAS Julien Pouvoir donné à M BOSSI Yoann

Secrétaire de séance : Madame DELLES Nathalie

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Adoption du procès-verbal du précédent conseil municipal : à l'unanimité

Ordre du jour :

- sénatoriale : élections des délégués des conseil municipaux et de leurs suppléants

081_2023 - Adhésion à la fourrière du Jolibois des communes d'Havange et Haute Kontz

082_2023 - Renouvellement de la certification de la gestion forestière durable des forêts

083_2023 - Motion contre la décision de fermetures et de fusions de neuf lycées dont Jean Morette à Landres

- Tirage au sort des jurés d'assises
- Questions diverses

- sénatoriale : élections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Lecture de l'extrait par le Maire au CM

Membres du bureau (les deux membres les vieux et les plus jeunes du conseil présent) : Jocelyne Durla et Claude Tomc – Lucie Van Meel et Yoann Bossi

Secrétaire du bureau : Jennifer Miliziano,

Président du bureau de vote : M. Jean-Claude Kociak

Chaque membre du conseil municipal procède au vote, le dépouillement se déroule à 18h30 et les résultats à 18h35

Liste M. TELLIER 19 voix

Liste Mme SABBA 4 voix

Sont élus Délégués :

M. Tellier Olivier, Mme Landowsky Sylvie, M. Bossi Yoann, Mme Durla Jocelyne, M. Tomc Claude, Mme Fillgraff Monique, Mme Sabba Barissa

Sont élus Suppléants :

Mme Miliziano Jennifer, M. Henry Pascal, Mme Van Meel Lucie, M. Barberio Antoine

081_2023 - Adhésion à la fourrière du Jolibois des communes d'Havange et Haute Kontz

Le conseil municipal prend connaissance de la délibération du SMIVU Fourrière du Jolibois à Moineville en date du 21 avril 2023 concernant l'adhésion de la commune d'Havange et de Haute Kontz.

Après discussion, le conseil municipal, à la majorité, donne un avis favorable à ces adhésions.

22 voix pour

1 voix contre : M GIANGRANDI Patrick

082_2023 - Renouvellement de la certification de la gestion forestière durable des forêts

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- valoriser les bois de la commune lors des ventes,
- accéder aux aides publiques en lien avec la forêt,
- bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt,
- participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour l'ensemble des surfaces forestières que ade m'engager à donner le détail des surfaces forestières de la commune : celles sous aménagement forestier et celles hors aménagement le cas échéant. Pour ces dernières, la commune s'engage à déclarer aux autorités compétentes (DDT) toute coupe réalisée sur celles-ci. En tout état de cause, je m'engage à respecter l'article R124-2 du code forestier. Total de surface à déclarer : ha sous aménagement et ha hors aménagement.
- de respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur et de les faire respecter à toute personne intervenant dans ma forêt.
- d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiées. Une fois informé de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de résilier par courrier adressé à PEFC Grand Est.
- d'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Grand Est et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.

- de mettre en place les actions correctives qui me seront demandées par PEFC Grand Est en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- d'accepter que cette participation au système PEFC soit rendue publique.
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Grand Est.
- d'informer PEFC Grand Est dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires en cas de modification des surfaces forestières de la commune.
- de désigner le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cet engagement.

23 voix pour

083_2023 - Motion contre la décision de fermetures et de fusions de neuf lycées dont Jean Morette à Landres

Monsieur Le Maire informe le conseil, municipal de la sollicitation du SIS d LEP de Landres contre la décision de fermetures et de fusions de neuf lycées dont Jean Morette à Landres.

Après concertation, le conseil municipal est favorable à la motion à l'unanimité

23 voix pour

084_2023 – SPL XDemat

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Mi-mars 2023, SPL-Xdemat comptait 3 184 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin avril 2022, 177 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 17 ont été rachetés pour permettre à 17 actionnaires d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,

- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « *à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification* ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :
- le Département de l'Aube : 6 559 actions soit 51,09 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 702 actions soit 5,47 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 282 actions soit 2,20 % du capital social,
- le Département de la Marne : 563 actions soit 4,39 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 269 actions soit 2,09 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 342 actions soit 2,66 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 514 actions soit 4,00 % du capital social
- le Département des Vosges : 367 actions soit 2,86 % du capital social,

- les communes et groupements de communes : 3 240 actions soit 25,24 % du capital social, conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;
- donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion

23 voix pour

Questions diverses

- **Tirage au sort des jurés d'assises**

Vu les articles 259,260 et 261 du code de procédure pénale,
Vu l'article A36-12 du code de procédure pénale fixant à 600 le nombre de jurés figurant sur la liste annuelle dans le ressort de la cour d'assises de Meurthe et Moselle,
Considérant que, d'après le recensement de la population, la population légale de la circonscription de Briey en vigueur au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 733 760 habitants,
Que dès lors le nombre de jurés à inscrire sur la liste annuelle doit être fixé à 600.
Le nombre de jurés à Trieux est de 6 (2*3)
Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée
Les six personnes tirées au sort seront informées par courrier.

- **EIMP**

Association culturelle du territoire, créée avec les élus de l'intercommunalité, il s'avère que dans les statuts de l'association, il faut des élus des 3 communes dont Trieux, AG extraordinaire le 13 juin à 20h00. M. Tellier demande qui souhaite représenter Trieux.

M. Tellier Olivier, Mme Van Meel Lucie et M. Marzek Jean-Pierre seront présents à cette assemblée Générale.

Les sujets étant épuisés, Monsieur Le Maire lève la séance à 19h00.

ACTUALITÉS SANITAIRES

PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

VEILLONS SUR NOS SÉNIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le senior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

TÉLÉMÉDECINE

Un service de télé-médecine a ouvert ses portes dans l'ancien cabinet médical à Piennes rue du 8 mai. En partenariat avec le Département, la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut propose à la population, qui n'aurait pas d'autres solutions, de bénéficier de consultations à distance auprès d'un médecin généraliste. La consultation est faite en présence de professionnels de santé. Les motifs médicaux doivent être simples (renouvellement d'ordonnance, « petite » pathologie). Des créneaux sont ouverts régulièrement. Les rendez-vous peuvent être pris dès lundi matin, excepté le week-end, entre 9H-12H et 13H-16H au 03.82.21.73.11

LE SAVIEZ-VOUS !

BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h

- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANT DE PORTES ET CANIVEAUX

Les riverains sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. S'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage des trottoirs. Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leur habitation.

ÉTAT CIVIL

Mariages :

- Franck MOREIRA et Manon DUVIVIER le 27/05/2023.
- Kevin BERNARD et Faustine DI FABIO le 27/05/2023.
- Nicolas GORI et Céline BOTZ le 03/06/2023.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.

Décès dans la commune :

- Frédéric HASSLER né le 11/12/1981 à THIONVILLE décédé le 23/05/2023 à TRIEUX.
- Pascal POTIER né le 24/08/1960 à MUNSTER (Haut-Rhin) décédé le 01/06/2023 à METZ.

Décès hors commune :

- Gilberte Célestine MIGUET née le 10/08/1929 à TRIEUX décédée le 13/05/2023 à SAINT-FIRMIN (Meurthe-et-Moselle).
- Ghislaine Josette FERRI née le 19/04/1944 à TRIEUX décédée le 23/05/2023 à VAUX-SUR-MER (Charente-Maritime).
- Antoine NARDI né le 16/01/1929 à TRIEUX décédé le 05/06/2023 à SALLANCHES (Haute-Savoie).

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Maison paroissiale : Pour toute information, vous pouvez contacter la paroisse par téléphone au 03 82 21 29 16 ou par mail : paroisse.sje@orange.fr ou en passant à la permanence les mercredi et samedi matin de 10h à 12h, salle paroissiale, 4 rue Lucien Michel à Audun-le-Roman.

Les dimanches 02 + 09 + 16 + 23 et 30 juillet à 9H30 : messe dominicale à l'église d'Audun-le-Roman

Les dimanches 6 + 13 + 20 + 27 août à 11H00 : messe dominicale à l'église d'Audun-le-Roman

Le dimanche 15 août à 11H00 : messe de l'Assomption à l'église N.D. de Tucquegnieux-Village

INSCRIPTIONS AU CATÉCHISME

Les inscriptions au catéchisme pour l'année 2023-2024 pourront se faire à partir du 15/08/2023 et seront clôturées le 20/09/2023.

Pour la Première Communion : les inscriptions concernent les enfants en classe de CE2 ou CM1 (nés en 2014 ou 2015). Les enfants plus âgés, baptisés, peuvent également s'inscrire, la catéchèse s'adaptera à leur âge. Leur Première Communion aura lieu en juin 2025, soit après 2 années de catéchèse.

Pour la Profession de foi : les enfants doivent être baptisés, avoir fait leur Première Communion, feront 2 ans de catéchèse après la Première Communion (12-13 ans minimum).

Pour la Confirmation : les enfants feront 1 an de catéchèse après la Profession de Foi (soit 13-14 ans).

LA TRIOTHÈQUE

Tic-tac, tic-tac, tic-tac...

Les **vacances** d'été approchent à grands pas ! Mais ne partez pas au bord de la mer et sous le soleil sans une bonne **provision de livres** (et de crème solaire) ! Nous vous avons préparé tout spécialement des « **sacs vacances** », sur le principe des Livres Mystères qui ont remporté un vif succès au printemps : un joli petit sac qui contient **5 livres** choisis par nos soins (uniquement pour les adultes). Ces sacs vacances ne seront disponibles que du **17 au 21 juillet 2023** (semaine 29).

Pour les personnes qui ne partiront pas dès le début des vacances scolaires, nous vous invitons à passer à la Triothèque vous inscrire à notre premier **café-apéro-littéraire** (oui, il y en a pour tous les goûts, que ce soit en matière de livres ou en matière de dégustation !). Cette nouvelle activité se déroulera dans **nos locaux**, rue du Dauphiné, le **vendredi 7 juillet** de **20h30 à 22h**. Nous nous retrouverons autour de bonnes choses à grignoter, nous trinquerons ensemble et partagerons nos coups de cœur littéraires. Une participation de 5€ vous sera demandée. Nombre de places limité à 10 personnes : les premier-e-s arrivé-e-s seront les premier-e-s inscrit-e-s ! Dépêchez-vous !

Notre vente privée du 11 juin a été un véritable succès ! **Merci** à tous ceux et à toutes celles qui sont venu-e-s soutenir notre travail bénévole pour faire vivre la bibliothèque de Trieux en achetant un, deux, cinq ou dix livres (parfois bien plus : on voit les passionné-e-s !). Si vous n'avez pas pu venir parce que vous avez oublié la date ou parce que Tonton Jacky a débarqué à l'improviste chez vous, rassurez-vous, nous vous proposons une session de rattrapage avec notre **Bourse aux Livres**. Elle aura lieu le **dimanche 17 septembre 2023** à la **Maison Pour Tous** à Trieux de **9h à 17h**.

Vous désirez vous-même tenir un stand pour vendre les livres que vous ne voulez plus garder dans votre bibliothèque ? Vous pouvez contacter Liliane BRINDANI au **07 89 95 20 20**, uniquement **à partir du 22 août**. (4€ la table + chèque de caution de 10€ rendu en fin de journée si présence effective jusqu'à la fermeture).

À présent que ces derniers rendez-vous de la saison vous ont été présentés, il ne nous reste plus qu'à vous rappeler que la Triothèque sera fermée **du 21 juillet au 21 août** et à vous souhaiter **d'excellentes vacances !**

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée – en pleine forme et tout bronzé-e-s – pour :

- de nouvelles animations,
- de nouvelles manifestations
- et de nouvelles découvertes littéraires !

SCRABBLE AVEC LE COMITÉ DES FÊTES

L'activité Scrabble du comité des fêtes se terminera avec la séance du mardi 27 juin. Reprise des séances début septembre. En attendant, bonnes vacances à tous les scrabbleurs.

CLUB LOISIRS ET SOURIRES

Habitants de Trieux, Tucquegnieux et alentours, le club Loisirs et Sourires vous propose de le rejoindre.

Loin des clichés inhérents aux clubs de troisième âge, nous vous proposons diverses activités : sorties cinéma théâtre restaurants participation aux fêtes du printemps et fête nationale.

Jeux divers : cartes, jeux de société et de culture, élaboration de repas, loto, anniversaires ... dans une ambiance décontractée et chaleureuse. Aucune limite d'âge, il vous faudra juste être libre les mardis de 14 à 17h30 et avoir envie de partager de bons moments conviviaux. Nous vous donnons rendez-vous à la salle Raymond GIVE au centre Louise Michel à TRIEUX.

HARMONIE MUNICIPALE

Les personnes intéressées peuvent se présenter les samedis de 17 à 19h ou se renseigner auprès du Chef de musique Jean Pierre MARZEK 06 63 46 76 88 ou Jean-Claude KRIZNIK 06 28 23 59 44. Nous participons aux Cérémonies Patriotiques. Nous organisons des concerts dans des styles variés, des repas dansants et travaillons avec d'autres associations. Nous sommes une équipe dynamique que vous aurez plaisir à découvrir.

CERCLE D'HISTOIRE DE TRIEUX

L'Histoire, particulièrement locale, vous intéresse ?
Devenez « Ami » du Cercle d'Histoire ! (c'est gratuit)

Vous serez destinataire de nos échanges internes.

Vous pourrez : poser des questions sur notre passé, partager vos trouvailles ou des anecdotes...

Alors, laissez votre adresse internet à :

cerclehistoiretrieux@gmail.com

Au plaisir de vous rencontrer !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DE PAYS HAUT

CONCOURS DE NOUVELLES



J'imagine mon
territoire en 2050 ...

Date limite d'envoi : 1er août 2023
Remise des prix Septembre 2023
Règlement et information au
secretariat@coeurdepayshaut.fr

L'Atelier 111 a encore frappé ! Le vélo à l'honneur !

L'équipe de bénévoles de l'Atelier 111 a installé le 17 juin 2023 deux spots décoratifs aux entrées de Trieux. L'un sur le rond-point direction Briey, où le cyclisme est mis à l'honneur avec un clin d'oeil aux organisateurs du tour de France pour localiser notre ville sur la carte de France et l'autre à la sortie direction Tucquegnieux, très bucolique et familial pour les romantiques. En recyclant des dons de vélos des citoyens et récupérant des fleurs destinées aux déchets, l'Atelier 111 marque une fois de plus sa volonté de sensibiliser à la transition écologique, essentielle pour l'avenir de tous, et démontre qu'avec un rien, ensemble, ...



... on peut aller loin.
L'Atelier 111, initiateur
et porteur de projets,
soutenu par la Mairie
de Trieux, remercie
chaque participant et
vous souhaite de
belles balades
à vélo cet été.

#LeTourdeTrieux



TRIEUX

FOIRE A TOUT

DIMANCHE 20 AOUT

8H - 17H

Le grand Marché de l'été

Artisanat, Brocante, Vide greniers,
Commerces, Produits régionaux

STADE MUNICIPAL
COURS D'ECOLE

Entrée Gratuite

Buvette et restauration sous chapiteau

Porchetta, saucisses, hamburgers, frites

Renseignements au 06.76.11.36.50

Art et Culture , Trieux63 et le Gardon Triotin

i.p.n.s



**PLUS
DE 150 EXPOSANTS
EN 2022**

